

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers</b> <b>En exercice : 12</b> <b>Présents : 8</b> <b>Procuration : 2</b> <b>Votants : 10</b> <b>Pour : 10</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <b>Secrétaire de séance :</b> Mme MICHAUD Carole <b>Date de convocation :</b> 6 décembre 2024
<b>Réf: 24170</b>  <b>Objet : Vente parcelle AE 96p pour 108m<sup>2</sup> à la cop. LE CLELIE</b>	<b>Présents :</b> M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -Mme MICHAUD Sonia - M. MUFFAT Michel– M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy -Mme MICHAUD Carole  <b>Absents ou excusés :</b> - Mme QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André -Mme MCQUADE Alisha  <b>Procuration :</b> Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole M. BRAIZE Richard à Mme TAVERNIER Marie -Laure

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie et dans l'intérêt de tous les riverains concernés, Monsieur Vincent DUCHEMIN propose au Conseil Municipal d'accepter de céder une partie de la parcelle communale cadastrée, section AE N° 96p, pour une surface de 108m<sup>2</sup>, à la copropriété le Clélie, représentée par Mr Marc LANVERS, afin que cette dernière puisse réaliser un parking devant sa résidence et éviter de stationner sur la route, particulièrement étroite dans ce secteur.

Il indique que cette vente se fera au prix de 500€/m<sup>2</sup>, estimation réalisée dans le secteur par les Domaines, soit pour un montant total de :  
108m<sup>2</sup> X 500€ = **54.000€ - cinquante quatre mille euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

\* **ACCEPTE** de céder une partie de la parcelle communale, cadastrée section AE N° 96p pour une surface de 108m<sup>2</sup>, au prix de 500€/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 108m<sup>2</sup> X 500€ = **54.000,00 € - cinquante quatre mille euros** – à la copropriété le Clélie, représentée par Monsieur Marc Lanvers.

\* **PRECISE** que tous les frais seront à la charge de la commune

\* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La Secrétaire,  
Mme MICHAUD Carole



A Montriond le 12 Décembre 2024

Le Maire  
DENNE Jean-Claude

